Sollte diese E-Mail nicht einwandfrei zu lesen sein, klicken Sie hier.

20.02.2021



Communiqué CFF.

Trains remplacés par des bus du 1er mars au 31 octobre 2021 – dédommagement pour les abonnés

Les CFF effectuent actuellement des travaux d'entretien de la ligne Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds, afin de maintenir le trafic ferroviaire jusqu'à l'ouverture de la ligne directe, à l'horizon 2035. Dans ce cadre, une interruption totale de la circulation est nécessaire du 1er mars au 31 octobre 2021, pour construire et pérenniser plusieurs infrastructures du futur RER neuchâtelois. Durant les travaux, un service de bus de substitution de qualité est mis en place, et un dédommagement est offert aux abonnés.

Entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, une nouvelle ligne ferroviaire directe sera construite à l'horizon 2035 dans le cadre du programme de développement stratégique des chemins de fer, financé par la Confédération. Dans l'intervalle, les CFF doivent réaliser des travaux d'assainissement afin d'assurer l'exploitation de la ligne actuelle en toute sécurité, mais aussi afin de pérenniser les tronçons du futur RER neuchâtelois, notamment entre Neuchâtel et Corcelles-Cormondrèche. Ces travaux d'assainissement s'étalent sur près de deux ans au total. Ils ont débuté par des travaux nocturnes, qui sont en cours depuis août 2020.

Comme déjà communiqué, le chantier nécessite l'interruption totale du trafic ferroviaire, du 1er mars au 31 octobre 2021. Quelque six tunnels de la ligne sont assainis. Deux d'entre eux – les tunnels de Gibet et des Combes-Convers – le sont de façon pérenne, car faisant partie intégrante de la ligne du RER neuchâtelois. Leur profil est élargi pour permettre le passage de trains à deux étages.

Les autres tunnels, dont celui des Loges, sont mis en conformité avec les normes d'auto-sauvetage actuelles. Pour réduire au maximum la durée de fermeture de la ligne, les travaux dans le tunnel des Loges sont effectués 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les CFF réduisent autant que possible les nuisances sonores et remercient les riverains pour leur compréhension.

1 of 3

Outre les chantiers des tunnels, les CFF, transN et le canton profitent de cette interruption pour réaliser des travaux connexes importants:

- Mise en conformité à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées pour les trois gares de Neuchâtel, Les Deurres et Corcelles-Peseux: leur quai est rehaussé pour permettre un accès de plain-pied aux trains;
- Assainissement du tunnel ferroviaire du Col-des-Roches et renouvellement, par la SNCF, de la ligne Col-des-Roches – Morteau. Les horaires sont modifiés et un service de remplacement par train et bus est mis en place;
- Des travaux d'entretien sont également réalisés sur la ligne ferroviaire de transN: les trains sont remplacés par des bus entre la Chaux-de-Fonds et la Sagne du 1er mars au 31 août 2021:
- Remplacement du pont CFF de Malakoff, à La Chaux-de-Fonds, et reconstruction des marquises de la gare.

Durant l'interruption du 1er mars au 31 octobre 2021, des bus directs circulent chaque demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et tous les quarts d'heure aux heures de pointe. Le trajet en bus direct dure environ 7 minutes de plus que le trajet en train. Des bus régionaux circulent également chaque demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec arrêts intermédiaires aux Geneveys-sur-Coffrane et aux Hauts-Geneveys. La desserte des Deurres et de Corcelles-Peseux est assurée par les lignes de bus régulières 120 et 122 prolongées et la desserte de Chambrelien est assurée par la ligne de bus régulière 120 prolongée jusqu'aux Geneveys-sur-Coffrane.

Les correspondances sont assurées dans les différentes gares. Un horaire de poche est disponible dans les gares et les horaires sont adaptés en ligne sur www.cff.ch et dans l'appli Mobile CFF. Des affiches sont disposées dans les gares et des annonces sont diffusées par haut-parleur. Une signalétique particulière oriente les voyageurs vers les différents arrêts des bus de remplacement. En outre, des informations sont disponibles par téléphone au 0848 44 66 88 (CHF 0,08/min), 24 heures sur 24. Durant les travaux, il faudra compter avec une circulation routière accrue aux alentours de la gare de Neuchâtel.

Afin d'éviter un report modal sur la mobilité individuelle et d'encourager les abonnés à continuer à utiliser les transports publics pour leurs déplacements, le canton de Neuchâtel, les CFF et BLS ont décidé d'offrir un dédommagement aux clients. Pour en bénéficier, les clients doivent voyager sur la ligne avec un abonnement annuel ou mensuel (Onde Verte dès 3 zones, de parcours, modulable ou général) durant au moins 4 mois pendant la période de fermeture.

La majorité des abonnés n'a aucune démarche à entreprendre, le dédommagement leur est envoyé automatiquement. Seuls les clients de l'abonnement général doivent déposer une demande de dédommagement via un formulaire en ligne. Le montant du dédommagement varie entre 79 et 281 francs en fonction du type et de la catégorie d'abonnement, du parcours effectué sur la ligne et de la classe de voyage. La page internet www.cff.ch/travaux-neuchatel fournit toutes les informations utiles à ce sujet.

Contacts:

Canton de Neuchâtel: Laurent Favre, Conseiller d'État, Chef du DDTE,

tél. 032 889 67 00

Service de presse CFF, 051 220 43 43, presse@cff.ch



Impressum

CFF SA
Communication
Service de presse
Place de la Gare 9, 1003 Lausanne
Ligne directe +41 (0)51 220 43 43
presse@cff.ch / www.cff.ch

Vous trouvez tous nos communiqués de presse sur www.cff.ch/communiques

Désabonnement aux informations des CFF aux médias

Modifier les paramètres de l'abonnement

3 of 3